



Rétractation cdi

Par Momoy

Bonjour je viens de signé un cdi quu commence le 1 mai 2023. Je suis encore en cdd jusqu'au 29 avril 2023. Est il possible de se rétracter sur le cdi et terminer mon cdd puis quitter l'entreprise? Merci pour vos réponses

Par janus2

Bonjour,
Légalement, non, une fois le contrat signé, il n'y a pas de possibilité de rétractation. Il reste la négociation avec l'employeur...